



Site Natura 2000
« Côte Bleue Marine »
FR9301999



Ateliers de la Concertation

Usagers du milieu marin : Plongée Subaquatique

Réunion n°2 du Groupe de Travail le 25 mars 2011 à 17h30 à l'Observatoire du Parc Marin

COMPTE - RENDU DE REUNION N°2 DU GROUPE DE TRAVAIL

ETAIENT PRESENTS :

Structures de plongée :

- Florence BERTIN, monitrice Plongée Passion, Carry-le-Rouet
- Sabine BOULAD, monitrice Côte Bleue Plongée, Sausset les Pins
- Alice CHAUMONT, stagiaire Plongée Passion, Carry-le-Rouet
- Marlène MICHEL, Directrice Plongée Passion, Carry-le-Rouet
- Gérard PIAT, secrétaire Sar' Club, Carry-le-Rouet
- Thierry PERA, Directeur Côte Bleue Plongée, Sausset les Pins
- Julien PROUST, stagiaire Plongée Passion, Carry-le-Rouet
- Xavier TRUBERT, Directeur Aqua-Evasion, Carry-le-Rouet
- Jean-François VANET-ZWICK, responsable des activités subaquatiques de l'A.I.E.J.E., Ensuès la Redonne

FFESSM :

- Daniel HURON, membre du Comité Directeur Régional CODIR PACA de la FFESSM, Marseille
- Henri MENNELLA, cadre de la Commission Biologie du CODEP 13 de la FFESSM, Marseille et membre du club de l'ASM Marignane

Personnels du Parc Marin :

- Frédéric BACHET, Benjamin CADVILLE, Eric CHARBONNEL, Marie MONIN, Magali AGREIL, Olivier BRETTON

Ordre du jour

- Rappel de la démarche Natura 2000 en mer
- Les grands principes de Natura 2000, transposition française
- Aperçu de la cartographie des habitats
- Résultats des fiches d'objectifs
- Analyse de la fréquentation et de la sensibilité des sites de plongée
- Elaboration des propositions de gestion

- Le début de la présentation a été consacré à un rappel de la démarche Natura 2000, et plus particulièrement en mer avec sa transposition dans la législation française.
- Il a été exposé le rendu cartographique de la modélisation des habitats marins, issus des inventaires biologiques réalisés en 2010.
- Les réponses des clubs au questionnaire de la fiche d'objectifs ont été restituées, afin de présenter et de prendre en compte l'avis majoritaire exprimé sur les propositions de mesures de gestion du site Natura 2000 « Côte Bleue Marine ».

Un document de travail du Parc Marin a été soumis en réunion pour réajustement et validation auprès des clubs de plongée. Il s'agit de l'analyse de la fréquentation et de la sensibilité des sites de plongée. Le Parc Marin a fait une sélection des 34 principaux sites de plongée de la Côte Bleue. Ce listing est non exhaustif et se focalise sur les sites les plus connus et les plus fréquentés, dont les informations étaient disponibles sur la plupart des sites internet des clubs de plongée.

- L'ensemble des mesures de gestion du DOCOB proposées par le Parc Marin pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire a reçu un avis majoritaire favorable. Toutes ont donc été actées :
 - Collaboration scientifique avec le Parc Marin sur les espèces d'intérêt communautaire ;
 - Gérer et organiser la fréquentation de plongeurs sur un même site, par de la communication, une charte, une information spécifique à chaque site, et pour certains sites lorsque cela apparaît nécessaire et possible, la création de dispositifs de mouillage;
 - Signalisation des engins de pêche perdus en vue de leur récupération selon les normes professionnelles en vigueur ;
 - Veille écologique par les plongeurs et retour d'information au Parc Marin ;
 - Définir une charte de plongée sur le site Côte Bleue Marine ;
 - Elaborer une brochure de communication commune à l'échelle de la Côte Bleue ;
 - Mise en place de quelques dispositifs de mouillages sur certains sites de plongée jugés très fréquentés et vulnérables ;
 - Mise en place d'une formation environnementaliste pour les moniteurs de plongée.

- Il s'agit essentiellement d'une réunion d'évaluation et de mise en commun de la perception qu'ont les différents clubs vis-à-vis des sites qu'ils fréquentent. Pour avancer et parler de choses concrètes, des hypothèses d'aménagements ou de modes de régulation ont été formulées. Il conviendra ensuite d'analyser site par site les différentes possibilités et contraintes. Ainsi ce compte rendu ne peut pas transcrire à ce stade la localisation des sites à aménager et la manière dont ils le seront.

Il sera au préalable nécessaire d'effectuer les 2^{èmes} réunions avec les autres usagers du GT1 pour permettre d'arriver à un consensus global de toutes les parties (pêche professionnelle, plaisance/pêche récréative et plongée subaquatique) sur les mesures réalisables pour chacun, qui ne soient pas trop contraignantes pour les autres.

Enfin ce processus a pour objectif d'établir les propositions du tome 2 du DOCOB. Ces propositions devront intégrer les contraintes administratives (délivrance nécessaire d'AOT par les services de l'Etat), techniques, et pour finir faire l'objet de décisions de financement.

- L'élaboration d'un guide de la plongée sur la Côte Bleue apparaît un bon outil pour faciliter la connaissance des sites et favoriser leur préservation.
- Il existe déjà une collaboration informelle entre certains clubs de plongée subaquatique et les pêcheurs professionnels pour la récupération des filets et de leurs engins perdus.
- Dans le cadre des fiches d'objectifs, certaines mesures ont été soumises pour avis, car elles serviront de base pour l'élaboration de la charte de plongée de la Côte Bleue. Cette charte définira des engagements pour des pratiques respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- Le Parc Marin rappelle que tous les sites Natura 2000 doivent avoir une ou des chartes pour les usagers et les collectivités du territoire concerné. L'idée n'est pas d'éditer un document trop complexe ni trop long, mais de résumer les grands engagements sur 1 à 2 pages, déclinés en recommandations générales (principes, code de bonnes pratiques,...) et en recommandations particulières pour certains sites de plongée à très forts enjeux (fréquentation/sensibilité écologique).
- Concernant les propositions de gestion, d'organisation et de rotation sur les sites de plongée pour mieux répartir les capacités de charge du milieu, les réponses et les remarques des fiches d'objectifs expriment un sentiment d'inutilité de ces mesures au regard de la fréquentation actuelle. Les sites de plongées sont considérés comme globalement non surchargés sur la Côte Bleue, et la cohabitation entre clubs se fait sans gros problèmes. Enfin, un tel encadrement demande des moyens considérables d'information en temps réel des structures de plongée, et doit intégrer toutes sortes de contraintes à commencer par la météo.
- Les trois autres propositions de gestion de la fiche d'objectifs concernant la veille écologique par les plongeurs, la collaboration scientifique avec le Parc Marin et la signalisation des engins perdus et des macrodéchets ont reçues un avis favorable des clubs pour leur mise en œuvre.
- Deux autres mesures de gestion sont exposées en réunion, afin d'en débattre et d'avoir l'opinion des personnes présentes :
 - Utiliser des lignes de palier sur les sites profonds et sensibles (coralligène) pour éviter de mouiller
 - Lister certains sites de plongée pour lesquels il est déconseillé la pratique de l'écologie.
- Certains clubs jugent inutiles que ce type de mesure soit inscrit dans la charte de plongée Natura 2000. Ils considèrent qu'il s'agit des bases de la formation, et estiment que la localisation des cours d'apprentissage doit rester à l'appréciation du directeur de plongée.
- D'autres clubs jugent au contraire profitable de faire figurer certaines recommandations relatives à l'écologie dans la charte. Il est toujours utile de rappeler les bases de la plongée pour les nouveaux plongeurs et les nouveaux moniteurs.
- Il est rappelé qu'en l'état actuel de l'interprétation française de la Directive Habitats, les chartes Natura 2000 peuvent faciliter l'évaluation des incidences des activités qui se déroulent dans les sites Natura 2000.

Il est précisé cependant que pour l'heure, l'activité de plongée n'est pas concernée car elle n'est pas soumise à déclaration administrative.

De plus, ce sont ces recommandations générales et particulières concernant le code de bonnes pratiques de la plongée dans la charte qui permettront de justifier à la Commission Européenne des mesures prises pour la bonne préservation des habitats Natura 2000 et des espèces d'intérêt communautaire.

La séance est conclue à 20h00, en précisant que les propositions de mesures de gestion abordées en réunion nécessitent d'être croisées avec celles des autres groupes de travail afin d'aboutir à une hiérarchisation définitive et réalisable des propositions à inscrire dans le DOCOB. Ces propositions de mesures de gestion seront présentées lors des dernières phases de concertation qui regrouperont toutes les catégories d'usagers par unités géographiques de la Côte Bleue.